

CROTENAY

Localisation :

sur le terre-plein, devant l'église en dehors du cimetière et devant un calvaire



Clichés :

Auteure : Colette Gaudillier

Sources d'archives

Archives départementales du Jura : R 560 et 5E 84/21 (archives municipales en dépôt), actes de décès et jugement conservés à la Mairie pour les jeunes du maquis fusillés à Crotenay.

Presse : *La Croix du Jura*, 4 décembre 1921

Le Jura démocratique, 3 décembre 1921

Description

Pilier surmonté d'un pyramidion. Couronne de fleurs, croix latine

Eléments décoratifs : couronne et palme

Symbolique religieuse : Croix (fort modeste)

Entourage : grille avec obus. En février 1921, la commune accepte du sous-secrétariat des Finances de recevoir gratuitement des trophées de guerre (4 obus de 155 à prendre à Lyon) ; toutefois les frais de manutention et de transport sont à la charge du concessionnaire.

Cocarde du Souvenir français

Inscription :

1914-1918

A ses glorieux morts

La commune reconnaissante

1939-1945

Sont venus s'y ajouter, côté église, les 4 fusillés du 5 août 1944 et sur la face opposée, les noms de 6 morts victimes de conflits ultérieurs (1 de 1940, 1 de 1942, 3 de 1944 (dont Albert Reverchon et Eugène Reverchon présents déjà sur la plaque des fusillés du 5 août 1944).

Viard Marcel, né le 14/2/1923 à Lons-le-Saunier) et Witmer René (né 14 mai 1922 dans le territoire de Belfort) n'y figurent pas. Il s'agit de jeunes gens du Maquis inconnus alors à Crotenay ; les archives municipales attestent que René Witmer a d'abord été pris pour Roger Alexis, nom d'un camarade qu'il conservait en poche) ; il a fallu un jugement le 6/12/1945 à la demande d'Alexis Roger (8 pages conservées en mairie) pour obtenir l'annulation de cet acte de décès, et un jugement déclaratif du décès de René Witmer le 13/12/ 1946.

L'inscription *Graby Germain 1962* vient, en fin de liste, sans qu'il soit précisé qu'il s'agit d'une victime de la guerre d'Algérie.

Défunts

1914-18 : 11 (Questionnaire du 12/12/ 1920) (12 selon les récits de l'inauguration)

Les plaques sur les côtés du monument (dont une difficilement lisible) donnent les noms des 12 morts 1914- 1918.

Population

1911= 306 habitants

1921= 284 habitants (282 selon le nombre des cartes d'alimentation)

Historique de la réalisation

12 février 1920 : le conseil municipal décide de commémorer par un monument les morts pour la patrie.

14 mai 1920 : le maire sollicite une subvention de l'Etat pour cette dépense de 6 000 F.

17 juillet 1920 : le maire reçoit l'avis de la commission spéciale des monuments, pris dans sa séance du **9 juillet 1920**.

5 octobre 1920 : le maire précise au préfet que :

1 le dessin a bien été modifié selon les observations formulées le 9 juillet 1920 ;

2 le conseil a décidé de faire remplacer l'emblème religieux par une palme et une couronne ;

3 La pierre de Savonnières, bien que tendre, résistera aux intempéries du premier plateau, aussi bien que sur le plateau meusien de même altitude et de climat plus rude ; le conseil a donc décidé de ne rien changer à cet égard.

Le dessin modifié est déféré de nouveau la commission spéciale. Le rapporteur Camus note qu'il a bien été tenu compte de certaines observations mais le monument n'a pas été modifié ; il est toujours aussi peu artistique. Pour rendre plus résistante la barrière il préconise un pilori supplémentaire par côté.

10 janvier 1921 : marché passé entre Clément Ernest Marsaud, maire de Crotenay, Adrien David Adrien, adjoint, Jules Fumey, conseiller, d'une part et, d'autre part, Emile Sage, marbrier à Poligny, qui s'engage à livrer un monument dont le plan a été agréé par le conseil municipal, avec plaque de marbre portant en lettres d'or l'inscription des morts. Ce monument sera en pierre blanche extra fine de Savonnières (Meuse), avec 2 marches d'escalier en pierre dure du Jura, 12 rosaces en cuivre doré, 660 lettres gravées et passées à l'or en feuilles, entouré d'une barrière en fer demi rond reposant sur 17 dés de pierre dure, le tout pour 6 000 F.

Inauguration : le 16 novembre 1921, le conseil vote 120 francs pour l'inauguration du monument, objet d'un article de *La Croix du Jura* du 4/12/ 1921 qui témoigne de la persistance d'un parfait climat d'Union sacrée. Le texte publié par *Le Jura démocratique* le 3 décembre permet de mesurer les limites de l'Union sacrée.

Financement

Souscription : 1 251,75 F au 22 octobre 1921 ; 2 250 frs le 18 février 1920 (liste des noms des 74 habitants donateurs avec la somme versée par chacun, allant de 1 à 100 F)

Subvention de l'Etat (8 mars 1922) : 6 232 F

Budget communal : 2 050 F inscrit au budget communal

Autres traces mémorielles

église : La plaque apposée à l'église au-dessus d'une Pieta se limite aux 12 noms des morts de 1914-1918 et aux 5 de 1939-1944, sans mentionner les fusillés du 5 août 1944 et le mort de 1962.



Deux plaques commémoratives situées sur les façades des 21 et 24 rue Rouget de Lisle (au nom de Viard et de Reverchon) sont signalées et photographiées par le site MémGenWeb.